

TITRE

N° CD1

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2014

---

INTERDICTION CULTURE MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ MON810 - (N° 1797)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD1

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### TITRE

Substituer aux mots :

« du maïs génétiquement modifié MON810 »,

les mots :

« des variétés de maïs génétiquement modifié ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, le dispositif de la proposition de loi visant plusieurs variétés de maïs génétiquement modifié.